

MOUVEMENT DES INSTITUTEURS ET DES PROFESSEURS DES ECOLES
Rentrée 2012

FICHE TECHNIQUE I-Prof

**Participation au mouvement intra-départemental 2012,
du 13 mars (dans la journée) au 27 mars 2012 inclus**

PRINCIPES GENERAUX

Vous pouvez saisir vos vœux :

- soit à domicile,
- soit depuis votre école
- soit auprès de votre IEN, exception faite de l'IEN-ASH qui ne dispose pas d'un terminal de saisie
- soit à l'Inspection Académique
 - 21 rue Henner (accueil) – COLMAR
 - division du 1er degré – bureau de la gestion collective des personnels - cité administrative - Bâtiment C - 2^e étage - rue Fleischhauer - COLMAR

POUR VOUS CONNECTER A I-PROF

- connectez-vous au bureau virtuel à l'adresse <https://bv.ac-strasbourg.fr/iprof/> (en minuscules)
- entrez votre compte utilisateur et votre mot de passe, puis cliquez sur valider
Compte utilisateur : c'est celui qui vous a été communiqué pour accéder à la messagerie académique (en principe 1^{er} caractère du prénom suivi du nom de famille (mdupont) en minuscules, éventuellement suivi d'un chiffre)
Mot de passe : mot de passe de votre messagerie académique, c'est à dire soit votre NUMEN (saisir les lettres en majuscules), soit si vous avez accédé à votre messagerie et modifié votre mot de passe, ce nouveau mot de passe.
Si vous ne connaissez pas votre compte utilisateur et/ou votre mot de passe, veuillez contacter votre circonscription.
- vous êtes arrivé(e) dans I-PROF (votre assistant carrière) et vous êtes identifié(e) avec votre nom

ACCES AU MOUVEMENT INTRA-DEPARTEMENTAL

- cliquez sur le bouton intitulé "les services" dans la liste des boutons proposés à gauche
- vous arrivez dans une fenêtre où plusieurs services internet vous sont proposés
- cliquez sur le mot-clé SIAM - système d'information et d'aide pour les mutations (mot-clé qui s'affiche en bleu et qui est souligné à l'écran)
- une nouvelle page s'affiche, intitulée SIAM 1^{er} Degré. Choisir le bouton "phase intra-départementale"
- le calendrier des opérations relatives au mouvement des instituteurs et des professeurs des écoles s'affiche. Vous pouvez, en cliquant sur les différentes possibilités offertes (lorsqu'elles sont soulignées) :
 - consulter la circulaire départementale,
 - consulter les postes vacants ou susceptibles d'être vacants,
 - saisir et modifier votre demande de mutationUn bouton "retour" vous permet de revenir au calendrier des opérations

CONSULTATION DES POSTES VACANTS OU SUSCEPTIBLES D'ETRE VACANTS ET SAISIE DE VOTRE DEMANDE DE MUTATION

Elle peut se faire selon plusieurs critères ; vous êtes guidé(e) pour indiquer vos choix (en cliquant sur les flèches positionnées à droite de chaque fenêtre de sélection).

Ex. : vous souhaitez la liste des postes de directeur d'école élémentaire susceptibles d'être vacants.

Vous cliquez :

- sur la flèche de la fenêtre "sélectionnez des postes" et vous choisissez "susceptibles d'être vacants" dans le menu qui se déroule
- sur la flèche de la fenêtre "tous types de postes" et vous choisissez "directeur école élémentaire" dans la liste déroulante
- cliquez sur le bouton "valider votre sélection"
- la liste des postes recherchés s'affiche

Il vous est également possible de consulter les postes vacants ou susceptibles d'être vacants par commune ou par circonscription :

- cliquez sur la fenêtre "tous types de vœux" et sélectionnez "Ecole-Etablissement"
- une deuxième page de sélection s'affiche, qui vous permet de préciser le choix "commune" ou "circonscription"
- une troisième page de sélection s'affiche, qui vous permet de sélectionner la commune désirée.

Lors de la consultation des postes via I-PROF, certains postes ayant des spécificités particulières, ainsi que les postes constitués de fractions de poste, présentent l'icône suivante 

Vous pouvez en prendre connaissance en cliquant sur l'icône.

Attention : après avoir cliqué sur "consulter les postes vacants ou susceptibles d'être vacants" s'affiche le message "Si vous saisissez votre demande à l'aide de cette application SIAM1, vous recevrez votre accusé de réception dans votre boîte aux lettres I-PROF"; cliquer obligatoirement sur "oui" **pour que votre participation au mouvement soit prise en compte.**

Ce message n'apparaîtra que lors de la première demande de consultation des postes.

MODIFICATION DE VOTRE DEMANDE DE MUTATION

A tout moment et jusqu'au 27 mars 2012, vous pouvez modifier la liste de vos vœux.

POUR QUITTER SIAM ET I-PROF

- cliquez sur les boutons "retour" et "quitter" qui s'affichent.
- vous revenez sur le bureau virtuel. Pour le quitter, cliquez sur "déconnexion" qui s'affiche en haut à droite.

A l'issue de la période de saisie des vœux, vous recevrez le lendemain de la clôture des vœux directement dans votre boîte aux lettres I-PROF votre accusé de réception.

Cet accusé de réception signifie uniquement que vos vœux ont bien été enregistrés via SIAM ; les éléments relatifs à votre barème n'étant pas encore, à cette date, vérifiés par les services, sont purement indicatifs et susceptibles d'être modifiés en conséquence.